

Les hôpitaux du secteur public hospitalier de 2006 à 2009 : quelques aspects comptables



Malik KOUBI, Annie FENINA (DREES)¹

Le secteur public hospitalier des Comptes de la santé comprend les hôpitaux publics et les hôpitaux privés participant au service public hospitalier (PSPH). En comptabilité générale (CG), le résultat net du secteur public hospitalier (hors hôpitaux militaires²) s'établit à -0,4 milliard d'euros en 2009. Les principales charges qui pèsent sur ces organismes sont les charges de personnels. Les produits proviennent essentiellement de l'activité hospitalière et dans une moindre mesure de certaines ventes et activités annexes. Le passage du résultat de la comptabilité générale au besoin de financement de la comptabilité nationale (CN) nécessite plusieurs retraitements des comptes, dont les plus importants sont la non prise en compte des provisions et dotations aux amortissements (et reprises sur provisions et amortissements) et *a contrario* l'intégration d'éléments du bilan tels que la consommation et formation de capital fixe. Ce besoin de financement s'établit en 2009 à -0,5 milliard d'euros.

Les soins hospitaliers publics, tels qu'ils figurent dans les Comptes de la santé, comprennent la production non marchande de santé du secteur public hospitalier (hors hôpitaux militaires) et celle des hôpitaux militaires. Leur montant s'élève à 60,3 milliards d'euros en 2009.

¹ Les auteurs remercient la DGFIP et l'INSEE pour la fourniture des données et les explications qu'ils ont apportées.

² Dont les comptes sont intégrés en comptabilité nationale aux comptes de l'État.

Introduction : un secteur économique complexe

Le secteur public hospitalier joue un rôle central dans l'organisation du système de santé, par son importance dans la délivrance des soins (il fournit plus du tiers de la CSBM), par les spécificités de ses missions, notamment d'intérêt général et les missions de service public qui en découlent.

À l'occasion du passage à la base 2005 des comptes nationaux, cet éclairage fait le point sur les principaux traits qui ressortent d'une analyse de la comptabilité de ce secteur sur la période 2006-2009, à la fois en comptabilité générale (CG) et en comptabilité nationale (CN). Il précise également l'articulation entre ces deux optiques. Cette approche comptable est originale par rapport à la plupart des études portant sur l'activité des hôpitaux, qui privilégient en général une mesure directe de l'activité, à travers des sources telles que le programme de médicalisation du système d'information (PMSI) et l'enquête sur la statistique des établissements (SAE).

Cet éclairage porte sur le champ du secteur public hospitalier. C'est un secteur institutionnel de la CN qui comprend d'une part les hôpitaux publics *stricto sensu*, hors les hôpitaux militaires³, d'autre part les hôpitaux privés participant au service public hospitalier (PSPH). Les données comptables exploitées dans cet éclairage sont toutefois moins détaillées pour les PSPH que pour les hôpitaux publics *stricto sensu* (hors hôpitaux militaires). Aussi certaines présentations se limitent-elles à ces derniers.

La première partie examine le budget principal des hôpitaux publics dans l'optique de la comptabilité générale (CG) et donne des éléments pour les budgets annexes et les PSPH. La seconde partie présente le compte de l'ensemble du secteur public hospitalier en comptabilité nationale (CN). Elle précise également les éléments de correspondance qui existent entre les deux optiques. La troisième partie présente le traitement complémentaire effectué pour le passage en comptes de la santé.

1. En comptabilité générale, le résultat net des hôpitaux publics (hors hôpitaux militaires) s'améliore depuis 2007

Cette partie analyse les principales charges et les principaux produits qui pèsent sur les hôpitaux publics. L'analyse porte essentiellement sur le budget principal des hôpitaux publics en raison du détail des données disponibles et elle se centre sur l'activité hospitalière classique. Des éléments plus agrégés sont donnés pour les budgets annexes et les PSPH.

1.1. Les hôpitaux publics (hors hôpitaux militaires) ont un résultat net de -0,2 milliard d'euros en 2009

En comptabilité générale (CG), le résultat net des hôpitaux est égal à la différence entre les produits (comptes de classe 7, encadré 1) et les charges (comptes de classe 6). Après une aggravation en 2007 (-0,5 milliard), le résultat net des hôpitaux publics (hors hôpitaux militaires) s'est amélioré les années suivantes pour s'établir à -0,2 milliard d'euros en 2009 (tableau 1a). En 2009, les budgets annexes ont un résultat positif de 0,2 milliard d'euros, alors que les budgets principaux ont à eux seuls un résultat négatif de -0,4 milliard d'euros (tableau 1b).

Les trois sections suivantes (I-2, I-3, I-4) analysent les postes de charges et de produits pour les *budgets principaux* des hôpitaux publics (hors hôpitaux militaires), pour lesquelles on dispose d'une information détaillée. Les sections I-5 et I-6 complètent le panorama pour ce qui concerne respectivement les budgets annexes des hôpitaux publics (hors hôpitaux militaires) et les budgets des PSPH.

³ Alors que les hôpitaux civils sont classés en CN dans le secteur des administrations de Sécurité sociale (ASSO), les hôpitaux militaires font partie du secteur État.

Il est à noter que les données présentées ici sont légèrement différentes de celles de l'éclairage « Le redressement des comptes des hôpitaux publics se confirme en 2009 ». Dans l'éclairage cité, le champ retenu est réduit aux seuls établissements répertoriés dans la SAE, contrairement au champ retenu ici : la réduction porte sur des établissements n'ayant pas d'activité hospitalière proprement dite (maison de retraite, institut de formation, blanchisserie) mais qui, liés à une activité hospitalière, établissent leurs comptes annuels en comptabilité M21. La réduction de champ porte sur 700 millions de produits. Un écart supplémentaire de 2,1 milliards (en produits et en charges) existe en outre du fait de la suppression dans l'éclairage cité des lignes correspondant à la rétrocession de médicaments. Ces deux écarts n'ont pratiquement aucun impact sur le résultat net comptable. Celui-ci est très proche dans les deux éclairages.

Tableau 1a : Évolution des charges, des produits et du résultat net comptable des hôpitaux publics (hors hôpitaux militaires) sur la période 2006-2009

		Milliards d'euros				
		2006	2007	2008	2009	
6	60	ACHATS	-9,8	-10,2	-11,0	-11,3
	61	SERVICES EXTÉRIEURS	-2,3	-2,4	-2,5	-2,7
	62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	-2,9	-3,0	-3,2	-3,3
	63	IMPÔTS, TAXES ET ASSIMILÉS	-3,3	-3,6	-3,8	-3,9
	64	CHARGES DE PERSONNEL	-36,3	-37,6	-38,8	-39,5
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-0,6	-0,5	-0,5	-0,5
	66	CHARGES FINANCIÈRES	-0,5	-0,6	-0,7	-0,7
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-1,0	-0,7	-0,8	-0,8
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	-3,6	-4,0	-4,5	-4,8
Total charges			-60,3	-62,6	-65,8	-67,6
7	70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES ET PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES	4,3	4,6	4,9	5,1
	71	PRODUCTION STOCKÉE (OU DÉSTOCKAGE)	0,0	0,0	0,0	0,0
	72	PRODUCTION IMMOBILISÉE	0,0	0,0	0,0	0,0
	73	PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	52,7	54,3	56,7	58,7
	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	0,9	0,9	1,3	1,0
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,8	0,9	0,9	1,0
	76	PRODUITS FINANCIERS	0,0	0,0	0,0	0,0
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,9	0,8	0,9	1,0
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	0,4	0,6	0,7	0,6
	79	TRANSFERTS DE CHARGES	0,0	0,0	0,0	0,0
Total produits			60,1	62,1	65,5	67,3
Résultat net			-0,2	-0,5	-0,3	-0,2

Champ : établissements publics hors hôpitaux militaires, budgets principaux et budgets annexes.
Sources : DGFIP.

Tableau 1b : Charges et produits des hôpitaux publics (hors hôpitaux militaires) et des PSPH en 2009

Milliards d'euros

			PSPH (1)	Hôpitaux publics (2)	dont : budgets principaux	Secteur public hospitalier (1)+(2)
6	60	ACHATS	-1,3	-11,3	-10,8	-12,6
	61	SERVICES EXTÉRIEURS	-0,6	-2,7	-2,4	-3,3
	62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	-0,6	-3,3	-2,1	-3,9
	63	IMPÔTS, TAXES ET ASSIMILÉS	-0,5	-3,9	-3,5	-4,4
	64	CHARGES DE PERSONNEL	-5,3	-39,5	-34,9	-44,8
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-0,1	-0,5	-0,4	-0,6
	66	CHARGES FINANCIÈRES	-0,1	-0,7	-0,6	-0,8
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-0,1	-0,8	-0,7	-0,9
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	-0,6	-4,8	-4,3	-5,5
Total charges			-9,2	-67,6	-59,6	-76,8
7	70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES ET PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES	0,4	5,1	4,8	5,4
	71	PRODUCTION STOCKÉE (OU DÉSTOCKAGE)	0,0	0,0	0,0	0,0
	72	PRODUCTION IMMOBILISÉE	0,0	0,0	0,0	0,0
	73	PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	8,4	58,7	51,7	67,1
	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	0,1	1,0	0,4	1,0
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,1	1,0	0,9	1,1
	76	PRODUITS FINANCIERS	0,0	0,0	0,0	0,0
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,1	1,0	0,8	1,1
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	0,2	0,6	0,6	0,7
	79	TRANSFERTS DE CHARGES	0,0	0,0	0,0	0,0
Total produits			9,2	67,3	59,2	76,6
Solde			0,0	-0,2	-0,4	-0,3

Champ : établissements publics (hors hôpitaux militaires) et PSPH.

Sources : DGFIP.

Encadré 1 Les différentes classes de compte de la comptabilité générale (CG)

La CG est organisée de manière à suivre l'évolution du résultat et du patrimoine de chaque établissement, à travers ses créances et ses dettes. Cette optique « patrimoniale » explique l'organisation du plan comptable en sept classes : les comptes de capital (classe 1), les comptes d'immobilisations (classe 2), les comptes de stocks et en-cours (classe 3), les comptes de tiers (classe 4), les comptes financiers (classe 5), les comptes de charges (classe 6) et les comptes de produits (classe 7).

Les comptes de charges (classe 6) et de produits (classe 7), dont il est question dans la première partie de l'éclairage, contribuent à dégager le résultat de l'exercice annuel. Les comptes de capital (classe 1), d'immobilisations (classe 2) et les comptes de stocks et en-cours (classe 3), interviennent dans le passage de la comptabilité générale à la comptabilité nationale, question traitée dans la deuxième partie de l'éclairage. Les comptes de capital (classe 1) et d'immobilisations (classe 2) enregistrent notamment les variations de capital. Les comptes de stocks et en-cours (classe 3), qui enregistrent notamment la production non vendue et les achats non consommés, résultent du décalage qui existe entre le moment de la vente et celui de la production, ou encore entre le moment de l'achat et celui de la consommation (ou de la revente en ce qui concerne la rétrocession des médicaments). Les autres comptes, auxquels nous ne nous intéresserons pas spécialement dans cet éclairage, sont les comptes de tiers (classe 4) qui retracent les opérations financières faites pour le compte d'un tiers et les comptes de classe 5 qui enregistrent les opérations de trésorerie.

1.2. Les charges de personnel (64) et les achats (60) sont les principales charges qui pèsent sur les budgets principaux des hôpitaux publics

Les principales charges qui pèsent sur les budgets principaux des hôpitaux publics sont les charges de personnel (34,9 milliards d'euros en 2009, tableau 2). Les rémunérations du personnel non médical représentent 19,9 milliards d'euros, celles du personnel médical 5,5 milliards d'euros. Le montant des cotisations sociales s'élève pour sa part à 8,9 milliards d'euros, dont 7,2 milliards d'euros pour le personnel non médical et 1,7 milliard pour le personnel médical.

Tableau 2 : Répartition des charges de personnel des hôpitaux publics (budgets principaux)

		Milliards d'euros			
		2006	2007	2008	2009
641	Rémunérations du personnel non médical	-18,7	-19,2	-19,7	-19,9
642	Rémunérations du personnel médical	-4,9	-5,1	-5,5	-5,5
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-8,1	-8,5	-8,7	-8,9
647	Autres charges sociales	-0,3	-0,4	-0,4	-0,4
648	Autres charges de personnel	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Total		-32,2	-33,3	-34,4	-34,9

Champ : établissements publics (hors hôpitaux militaires), budget principal.
Source : DGFIP.

Les achats représentent pour leur part un total de dépenses de 10,8 milliards d'euros (tableau 3a). Dans cet ensemble, les produits pharmaceutiques et produits à usage médical pèsent pour un peu moins de la moitié (5,2 milliards d'euros). Les fournitures, produits finis et petit matériel médical et médicotechnique représentent quant à eux une dépense de 2,7 milliards d'euros, parmi lesquels les postes les plus significatifs sont le matériel et fournitures médico-chirurgicales à usage unique stérile (0,8 milliard), les fournitures pour laboratoires (0,6 milliard) et les dispositifs médicaux implantables (DMI) figurant sur la liste mentionnée à l'article L.162-22-7 du Code de la Sécurité sociale (0,6 milliard).

Tableau 3a : Répartition des achats des hôpitaux publics (budgets principaux)

		Milliards d'euros			
		2006	2007	2008	2009
601	Achats stockés de matières premières ou fournitures	0,0	0,0	0,0	0,0
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	-8,0	-8,4	-8,9	-9,3
603	Variation des stocks	0,0	0,0	0,0	0,1
606	Achats non stockés de matières et fournitures	-1,3	-1,4	-1,5	-1,6
607	Achats de marchandises	0,0	0,0	0,0	0,0
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,0	0,0	0,0	0,0
Total		-9,3	-9,8	-10,5	-10,8

Champ : établissements publics (hors hôpitaux militaires), budget principal.
Sources : DGFIP.

Tableau 3b : Détail des postes 602 et 606 (budgets principaux) en 2009

		Milliards d'euros
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	5,2
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médicotechnique	2,7
6023	Alimentation	0,7
6026	Fournitures consommables	0,6
6028	Autres fournitures suivies en stocks	0,0
Total 602 Achats stockés ; autres approvisionnements		9,3
6061	Fournitures non stockables	0,8
6062	Fournitures non stockées	0,2
6063	Alimentation non stockable	0,1
6066	Fournitures médicales	0,5
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	0,0
Total 606 Achats non stockés de matières et fournitures		1,6

Champ : établissements publics (hors hôpitaux militaires), budget principal.
Sources : DGFIP.

Les impôts, taxes et assimilés (3,5 milliards d'euros, tableau 1b) et les autres services extérieurs (2,1 milliards d'euros) représentent les autres rubriques importantes de dépenses, nettement en dessous cependant du montant des charges de personnel et des achats.

1.3. Les principaux produits résultent de l'activité hospitalière (73) et de la vente de certains produits (70)

Une partie non négligeable des ressources des hôpitaux provient de l'ensemble constitué des ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes. En tout, ces produits représentent un montant de 4,8 milliards d'euros en 2009 (poste 70, tableau 1b). Ils comprennent en particulier les remboursements de frais par les comptes de résultat prévisionnel annexes (CRPA, poste 7087, 1,5 milliard) et la rétrocession de médicaments (poste 7071, 2,1 milliards d'euros⁴), postes qui font l'objet d'un traitement particulier en CN (cf. partie II)

Toutefois, ce sont les produits de l'activité hospitalière qui constituent de loin la ressource principale des budgets principaux des hôpitaux publics : 51,7 milliards d'euros, dont 47,1 milliards d'euros sont à la charge de l'assurance maladie (AM) et 3,7 milliards d'euros à la charge des patients ou des organismes complémentaires (tableau 4).

1.4. Les GHS, les DAF et les MIGAC sont les principaux produits de l'activité hospitalière

Les produits à la charge de l'AM comprennent principalement le produit des groupes homogènes de soins (GHS, 23,8 milliards d'euros, tableau 5) et différentes dotations (dotation annuelle de financement, 10,6 milliards d'euros, missions d'intérêt général, 5,2 milliards d'euros et aide à la contractualisation 1,6 milliard d'euros). Les autres ressources notables des hôpitaux financés par l'AM comprennent une partie du financement des consultations et actes externes (2,2 milliards d'euros), les produits des médicaments et dispositifs médicaux implantables facturés en sus (respectivement 1,5 milliard d'euros et 0,6 milliard d'euros) et le paiement des forfaits annuels urgences (0,8 milliard d'euros).

Les produits qui restent à la charge des patients ou des organismes complémentaires comprennent une partie de la médecine et des spécialités (à hauteur de 1 milliard d'euros), une partie du coût des consultations et actes externes (0,5 milliard d'euros), ainsi que le forfait journalier médecine, chirurgie, obstétrique (MCO, 0,7 milliard d'euros).

Tableau 4 : Répartition des Produits de l'activité hospitalière en 2009

		Milliards d'euros
731	Produits à la charge de l'assurance maladie	47,1
732	Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	3,7
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	0,7
734	Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	0,2
735	Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	0,0
Total		51,7

Champ : établissements publics (hors hôpitaux militaires), budget principal.

Sources : DGFIP.

⁴ Ce poste comprend en outre des opérations de transferts entre établissements d'une même entité. La rétrocession hospitalière s'élève en 2009 à 1,4 milliard d'euros (cf. éclairage médicaments).

Tableau 5 : Postes les plus importants des produits de l'activité hospitalière en 2009

Milliards d'euros

731-Produits à la charge de l'assurance maladie	47,1
dont :7311-Produits de l'hospitalisation	44,6
dont :731111-Groupes homogènes de séjour (GHS)	23,8
dont :73112-Produits des médicaments facturés en sus des séjours	1,5
dont :73113-Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours	0,6
dont :731141-Urgences (FAU)	0,8
dont :73117-Dotation annuelle de financement (DAF)	10,6
dont :731181-Dotation missions d'intérêt général (MIG)	5,2
dont :731182-Dotation d'aide à la contractualisation (AC)	1,6
dont :7312-Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique	2,5
dont :73121-Consultations et actes externes	2,2
732-Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	3,7
dont :7321-Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	1,9
dont :73211-Médecine et spécialités médicales	1
dont :7324-Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique	0,7
dont :732412-Consultations et actes externes, dont ticket modérateur	0,5
dont :7327-Forfait journalier	1
dont :73271-Forfait journalier MCO	0,7
733-Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	0,7
dont : 7331-Produits des prestations au titre des conventions internationales	0,3
dont : 7332-Produits des prestations au titre de l'aide médicale de l'État (AME)	0,3
dont : 7333-Produits des prestations au titre des soins urgents prévus à l'article L.254-1 du code de l'action sociale et des familles	0,1
dont : 7338-Autres	0,1

Champ : établissements publics (hors hôpitaux militaires), budget principal.

Sources : DGFIP.

1.5. Les budgets annexes représentent une part non négligeable de l'activité

Outre le budget principal qui retrace les activités essentiellement hospitalières, la comptabilité des hôpitaux peut comprendre des budgets annexes qui enregistrent des activités périphériques ou plus spécialisées. Les budgets annexes les plus importants sont d'une part ceux des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), avec un produit total de 4,2 milliards d'euros pour 4,1 milliards d'euros de charges (tableau 6) et d'autre part ceux des unités de soins de longue durée (USLD, 1,8 milliard d'euros de produits pour 1,7 milliard d'euros de charges). Les autres budgets significatifs sont ceux des écoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes (IFPP, 0,7 milliard d'euros) et des maisons de retraite (MR, 0,6 milliard d'euros).

Tableau 6 : Charges et produits des budgets annexes des hôpitaux publics en 2009 (*)

			Milliards d'euros								
			AU	BP	DNA	EHPAD	IFPP	LS	MR	SIDPA	Total
6	60	ACHATS	0,0	-10,8	0,0	-0,3	0,0	-0,1	0,0	0,0	-11,3
	61	SERVICES EXTÉRIEURS	0,0	-2,4	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,7
	62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	-0,1	-2,1	0,0	-0,6	-0,1	-0,3	-0,1	0,0	-3,3
	63	IMPÔTS, TAXES ET ASSIMILÉS	0,0	-3,5	0,0	-0,2	0,0	-0,1	0,0	0,0	-3,9
	64	CHARGES DE PERSONNEL	-0,3	-34,9	0,0	-2,4	-0,4	-1,0	-0,3	-0,1	-39,5
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,0	-0,4	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,5
	66	CHARGES FINANCIÈRES	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,7
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,0	-0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,8
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	0,0	-4,3	0,0	-0,3	0,0	-0,1	0,0	0,0	-4,8
Total 6 (charges)			-0,6	-59,6	-0,1	-4,1	-0,7	-1,7	-0,6	-0,2	-67,6
7	70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES ET PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES	0,0	4,8	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	5,1
	71	PRODUCTION STOCKÉE (OU DÉSTOCKAGE)		0,0	0,0			0,0			0,0
	72	PRODUCTION IMMOBILISÉE	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0
	73	PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	0,5	51,7		4,1	0,0	1,7	0,6	0,2	58,7
	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	0,0	0,4	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	1,0
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
	76	PRODUITS FINANCIERS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,0	0,8	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
	78	RÉPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6
	79	TRANSFERTS DE CHARGES		0,0		0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Total 7 (produits)			0,6	59,2	0,1	4,2	0,7	1,8	0,6	0,2	67,3
Solde			0,0	-0,4	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2

AU Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF, services particuliers : accueil pour personnes handicapées notamment)

BP Budget principal

DNA Dotation non affectée et Services industriels et commerciaux (DNA et SIC)

EHPAD Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.)

IFPP Écoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes

LS Unités de soins de longue durée (USLD)

MR Maisons de retraite

SIDPA Service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.)

(*) Hors budgets annexes non repris en comptabilité nationale :

L : Établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) - activité sociale

M : Établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) - activités de production et de commercialisation

Champ : hôpitaux publics (hors hôpitaux militaires).

Sources : DGFIP.

1.6. Les charges et les produits des PSPH

En 2009, les PSPH totalisent 9,2 milliards d'euros de charges et autant de produits (tableau 1b). Leurs charges se répartissent de manière assez semblable à celles des hôpitaux publics. Ce n'est pas le cas des produits, parmi lesquels les produits de l'activité hospitalière occupent une part plus importante (90,7 % des produits pour les PSPH contre 87,2 % pour les hôpitaux publics). Les charges de personnel représentent 5,3 milliards d'euros et les achats 1,3 milliard d'euros. Les produits principaux sont ceux résultant de l'activité hospitalière (8,4 milliards d'euros), les ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes ne représentant que 0,4 milliard d'euros.

2. Au sens de la comptabilité nationale (CN), la capacité (ou besoin) de financement du secteur public hospitalier (hors hôpitaux militaires) se réduit fortement en 2009

2.1. La comptabilité nationale, un cadre harmonisé pour analyser la production sur un plan macroéconomique

La comptabilité nationale offre un cadre comptable permettant de représenter, dans une nomenclature harmonisée d'opérations, l'ensemble du fonctionnement de l'économie nationale et de ses échanges avec le reste du monde. La CN vise en particulier à retracer des mouvements de produits entre les principaux types d'agents économiques et à mettre en évidence le circuit économique à travers les quatre fonctions fondamentales que sont la production, la consommation, l'épargne et l'investissement.

Dans le cadre de la CN sont calculés des agrégats économiques permettant une analyse de la situation de l'économie nationale et de ses secteurs institutionnels, tels que le PIB ou le déficit des administrations publiques. C'est également dans le cadre comptable harmonisé de la CN que sont effectuées les comparaisons internationales.

Au sein de l'économie nationale, la CN identifie cinq grands types d'agents économiques, appelés secteurs institutionnels et définis par la fonction qu'ils réalisent dans l'économie (encadré 2). Le secteur public hospitalier (hors hôpitaux militaires) appartient au secteur institutionnel des administrations de sécurité sociale, secteur qui a pour fonction principale de produire des services non marchands de santé. Le secteur comprend les hôpitaux publics (hors hôpitaux militaires qui font partie de l'État) mais également les PSPH car depuis le système européen de comptabilités nationales de 1995 (SECN 1995), la nature de l'activité (commerciale ou pas) et son financement comptent plus que le statut (public/privé) pour classer les unités économiques.

Encadré 2 Les cinq secteurs institutionnels résidents de la CN

La CN agrège les agents économiques résidant sur le territoire en cinq grands secteurs institutionnels, sur la base de la fonction qu'occupent ces groupes au sein de l'économie nationale. Les agents non résidents sont pour leur part regroupés en un secteur institutionnel unique appelé « reste du monde ».

Les administrations publiques

Les administrations publiques ont pour principales fonctions de produire des services non marchands et d'effectuer des opérations de redistribution (notamment par l'intermédiaire du système fiscal et social). Elles comprennent les administrations publiques centrales (État, **dont hôpitaux militaires** et ODAC – Organismes dépendant des administrations centrales) ; les administrations publiques locales (communes, départements, régions et autres niveaux intermédiaires) et les administrations de Sécurité sociale (régimes d'assurance sociale, **hôpitaux publics hors hôpitaux militaires, y.c. PSPH et y.c. budgets annexes, dont maisons de retraite rattachées à un hôpital...**).

Les sociétés non financières

Leur fonction principale est la production de biens et de services marchands. Les **cliniques privées** ainsi que les **maisons de retraite autonomes** sont classées en sociétés non financières.

Les sociétés financières

Elles regroupent les banques (Banque centrale ; banques de second rang...), les entreprises d'assurance et les auxiliaires financiers (gestionnaires de patrimoine mobilier, courtiers d'assurance, ..). Les banques collectent et prêtent les fonds ; les sociétés d'assurance assurent, c'est-à-dire qu'elles mutualisent les risques individuels.

Les ménages et entrepreneurs individuels

Les ménages ont pour fonction principale la consommation de biens et services et l'épargne. Les entrepreneurs individuels produisent des biens et services marchands, comme les sociétés mais leurs revenus ne peuvent pas être isolés de ceux des ménages. L'activité des **professionnels libéraux de santé** est retracée dans ce secteur.

Les Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

Les ISBLSM regroupent les unités privées qui produisent des services non marchands au profit des ménages. Ils intègrent l'activité des **établissements pour personnes handicapées**.

2.2. Certaines charges et certains produits de la comptabilité générale (CG) ne sont pas repris en comptabilité nationale (CN) et ne contribuent donc pas au calcul de la capacité ou du besoin de financement

Malgré une évidente filiation entre les deux types de comptabilités, CG et CN diffèrent dans le traitement de certaines opérations sur biens et services. Ces différences renvoient aux finalités et aux méthodes mises en œuvre dans les deux systèmes comptables (encadré 3). C'est pourquoi des traitements comptables doivent être effectués pour passer des comptes de la CG à ceux de la CN.

Encadré 3 La CG et la CN : deux points de vue différents sur les comptes

La CG et la CN ont des optiques différentes. La CG a une fonction essentiellement microéconomique. Elle a pour but de mesurer le gain obtenu ou les pertes subies à l'occasion des opérations économiques dans lesquelles l'établissement considéré est engagé et de suivre l'évolution de son patrimoine, de sa santé financière et de sa viabilité. Un principe général de prudence s'applique ainsi en CG, principe qui renvoie à l'une des finalités de cette optique qui est de mesurer la viabilité économique des organismes

La comptabilité nationale a pour sa part une vocation macroéconomique. Elle fournit un état complet, détaillé et cohérent des relations entre les grands types d'agents économiques en décrivant les interactions qui s'opèrent entre eux. Les concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation qu'elle retient sont ceux approuvés au plan international, permettant ainsi des comparaisons internationales

Si ces deux optiques comptables répondent à des besoins différents, elles peuvent être néanmoins rapprochées. Partant de la comptabilité générale, il est possible de reconstituer les agrégats de la comptabilité nationale. Parmi les traitements les plus importants qui concernent le secteur public hospitalier, il faut noter ceux relatifs aux dépréciations et aux provisions (poste 68) et aux reprises des provisions (78). Ces éléments qui découlent du principe de prudence sont essentiels à la comptabilité générale qui retrace le point de vue d'une entité ; mais ne sont pas repris en comptabilité nationale car ils ne sont que rarement des événements économiques pour les autres agents.

De façon générale, on peut dire que pour passer du résultat net comptable de la comptabilité d'entreprise à la capacité (ou besoin) de financement au sens de la comptabilité nationale, il convient notamment :

- d'exclure les dotations nettes des reprises sur provisions ;
- d'exclure les dotations aux amortissements et de prendre en compte le solde des opérations sur investissement en valeur brute, ainsi que les dotations en capital ;
- de ne pas reprendre les plus – ou moins – values sur cessions d'immobilisations financières.

Les charges non reprises en CN représentent un montant de 4,8 milliards d'euros et les produits non repris un montant de 0,6 milliard d'euros (tableau 7).

Ces postes concernent tout d'abord les comptes de provisions et de dépréciation (en dotation pour les charges, en reprises pour les produits), ainsi que les comptes de dotations (du côté des charges) et les reprises (du côté des produits) aux amortissements (encadré 3).

D'autres opérations comptables sont bien reprises par les comptables nationaux ; mais elles sont retracées dans les comptes de patrimoine sans impact sur la capacité de financement des hôpitaux. Ce sont, du côté des charges, les pertes sur créances irrécouvrables, les pertes de change, les charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et les titres annulés sur exercices antérieurs (0,5 milliard d'euros en tout en 2009). Du côté des produits, il s'agit des gains de change et des produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement ainsi que les mandats annulés sur les exercices antérieurs. Mais les montants sont très faibles pour les hôpitaux.

Ne sont également pas repris en CN les achats de médicament pour reventes (appelés rétrocessions de médicaments). Ceux-ci ne sont pas comptabilisés en CN dans les comptes des hôpitaux, ni en achat ni en vente.

Tableau 7 : Principaux éléments de passage du résultat net de la CG au besoin de financement de la CN

Etape	Type	Opération de C	Milliards d'euros			
			2006	2007	2008	2009
A-Résultat comptable	1-Charges		-60,3	-62,6	-65,8	-67,6
	2-Produits		60,1	62,1	65,5	67,3
Total A-Résultat comptable			-0,2	-0,5	-0,3	-0,2
B-Passage à la capacité(+) ou besoin(-) de financement en comptabilité nationale	1a-Comptes des classe 6 non repris (hors rétrocession)		3,6	4,0	4,5	4,8
	1b-Rétrocession de médicaments (charges annulées)		1,8	1,8	2,0	2,1
	2-Comptes des classe 6 repris en TOF		0,4	0,5	0,5	0,5
	3a-Comptes des classe 7 non repris (hors rétrocession)		-0,4	-0,6	-0,7	-0,6
	3b-Rétrocession de médicaments (produits annulés)		-1,8	-1,8	-2,0	-2,1
	4-Comptes des classe 7 repris en TOF		0,0	0,0	0,0	0,0
	5-Comptes des classe 7 repris en TOF actif		0,0	0,0	-0,1	-0,1
	6-Elements de bilan repris en RESSOURCES des comptes non financier de secteur institutionnels	OPD92	0,2	0,2	0,2	0,3
		OPD999	0,1	0,1	0,1	0,1
	7-Elements de bilan repris en EMPLOIS des comptes non financier de secteur institutionnels	OPK21	-0,1	0,0	0,0	0,0
		OPP2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
		OPP511	-5,0	-5,2	-5,1	-5,0
	OPP512	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	
	OPP52	0,0	0,0	0,0	0,0	
	OPP53	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total B-Passage à la capacité(+) ou besoin(-) de financement en comptabilité nationale			-1,3	-1,3	-0,9	-0,4
C-Calages et corrections comptabilité nationale	1-Ressources	OPD731	0,1	0,1	0,0	0,0
		OPD732	0,2	0,1	-0,2	0,4
		OPD92	-0,1	-0,1	0,0	0,0
		OPP11BNM	-1,4	-1,5	-1,5	-1,5
	2-Emplois	OPD731	0,0	0,0	0,0	0,0
		OPP2	1,4	1,5	1,5	1,5
		OPP511		0,3		
Total C-Calages et corrections comptabilité nationale			0,3	0,4	-0,2	0,4
Total			-1,2	-1,4	-1,5	-0,2

- (1a) dont : 681 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions – Charges d'exploitation (4 Milliard d'euros)
687 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions – Charges exceptionnelles (0,8 Milliard d'euros)
- (2) dont : 654 - Pertes sur créances irrécouvrables (0,2 Milliard d'euros)
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs) (0,3 Milliard d'euros)
- (3a) dont : 781 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) (-0,4 Milliard d'euros)
787 - Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels) (-0,2 Milliard d'euros)
- (5) dont : 773 - Mandats annulés sur exercices antérieurs (-0,1 Milliard d'euros)
- (6) dont : 131 - Subventions d'équipements reçues (0,2 Milliard d'euros)
- (7a :OP511) dont : 213 - Constructions sur sol propre (-4,8 Milliard d'euros)
215 - Installations techniques, matériel et outillage industriel (-1 Milliard d'euros)
218 - Autres immobilisations corporelles (-0,5 Milliard d'euros)
231 - Immobilisations corporelles en cours (1,4 Milliard d'euros)
- (7b :OP512) dont : 205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (-0,1 Milliard d'euros)

Champ : établissements publics (hors hôpitaux militaires), budgets principaux et budgets annexes.
Sources : DGFIP.

2.3. La comptabilité nationale intègre en revanche certains éléments du bilan de la comptabilité générale pour le calcul de la capacité (ou besoin) de financement

En revanche, certains éléments de bilan (qui ne contribuent pas au résultat net en CG) contribuent au calcul de la capacité (ou besoin) de financement de la comptabilité nationale. En emplois, ces postes représentent 5,3 milliards d'euros, essentiellement la variation des immobilisations corporelles et incorporelles nettes de la comptabilité générale (postes de classe 20, 21 et 23 de la CG principalement). Cela inclut en particulier les concessions, brevets et licences (notamment sur logiciels), les terrains, constructions, le matériel de transport, le mobilier, les installations techniques. Ces postes sont repris en CN essentiellement en formation brute de capital (P5). En ressources, les postes repris représentent pour leur part 0,4 milliard d'euros, essentiellement des apports (poste 102) et des subventions d'équipements (poste 131).

2.4. La comptabilité nationale opère en outre certains retraitements

Enfin des derniers traitements sont effectués entre postes de comptabilité nationale (tableau 7, étape C). Il s'agit essentiellement de la consolidation des refacturations entre budgets principaux et budgets annexes (1,5 milliard d'euros) : suppression en ressources du poste comptes de résultat prévisionnel annexes (CRPA, poste 7087, 1,5 milliard) des budgets principaux et suppression en emplois des opérations correspondantes dans les budgets annexes D'autres retraitements de moindre ampleur sont également réalisés sur les transferts courants entre administrations publiques (postes D731 et D732 de la CN) pour assurer la cohérence globale du compte des administrations publiques.

2.5. La reprise des principaux postes de la Comptabilité générale en Comptabilité nationale

Ces retraitements conduisent à une table de passage entre la CG à la CN qui reste globalement assez simple (annexe 2). En dehors des postes 49 (dépréciations des comptes de tiers, non repris) et 59 (dépréciations des comptes financiers), les postes de classe 4 et 5 alimentent les comptes financiers. De même, en dehors du poste 39 (dépréciations des stocks et en-cours), les postes de classe 3 alimentent le poste P52 (variations de stocks) de la CN.

Les postes de classe 1 sont non repris ou alimentent les comptes financiers ou le poste « transferts en capital ». Les postes de classe 2, comme les postes de classe 1, sont non repris ou alimentent les comptes financiers, ou les postes du compte de capital ou encore le poste consommations intermédiaires. Une partie des immobilisations incorporelles sont en effet traitées en CN comme des consommations intermédiaires. Ce compte sert aussi au calcul de la consommation de capital fixe, qui en CN se substitue à la notion de dotation aux amortissements (encadré 3).

Parmi les postes de classes 6 et 7, les postes 68 et 78, concernant les amortissements, dépréciations et provisions, ne sont pas repris en CN. Les charges de personnel (poste 64 de la CG) sont reprises en D1 (Rémunérations des salariés) et les achats (poste 60) sont classés en consommations intermédiaires (P2). Les ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (poste 70) sont essentiellement affectés à la production marchande (poste P11 de la CN). Enfin, les produits de l'activité hospitalière sont classés selon leur nature en production marchande (P11) ou en production non marchande (P13, cf. partie III). Les financements publics correspondants sont en outre reportés dans les postes de transferts (transferts de l'assurance maladie, poste D732 et transferts de l'État, poste D731).

2.6. Le compte non financier du secteur institutionnel des hôpitaux publics (hors hôpitaux militaires mais y compris PSPH) en Comptabilité nationale

Sur cette base, la comptabilité nationale établit le compte non financier du secteur institutionnel des hôpitaux publics (hors hôpitaux militaires, mais y compris PSPH). Ce compte se décompose en compte de production, d'exploitation, d'affectation des revenus primaires, de distribution secondaire des revenus, d'épargne et de capital, dont le solde est la capacité (+) / besoin (-) de financement.

Ces différents comptes font apparaître des soldes comptables utiles à l'analyse macro-économique (cf. tableau, en annexe 3). En particulier, deux soldes sont particulièrement importants. D'une part la valeur ajoutée, solde du compte de production, est la contribution du secteur au produit intérieur brut. D'autre part le besoin de financement, solde du compte de capital, est la contribution du secteur au déficit des administrations publiques au sens de Maastricht. Celui-ci s'améliore sensiblement en 2009. Il s'établit à -0,5 milliard d'euros, contre -1,4 milliard les deux années précédentes.

Ce compte est en outre décomposé en branches d'activité :

- **la branche santé** qui regroupe : les comptes des budgets principaux ainsi que ceux du budget des dotations non affectées et services industriels et commerciaux – DNA – ; cette branche est qualifiée de **non marchande**, son financement étant majoritairement public ;
- **la branche éducation** qui correspond au budget annexe des écoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages femmes -IFPP- ; cette branche est qualifiée de **non marchande**, son financement étant majoritairement public ;
- **la branche sociale** qui regroupe les comptes des autres budgets annexes : le budget annexe des USLD, et des EHPAD et maisons de retraite rattachés à un hôpital, ainsi que ceux des SSIAD et autres activités rattachées ; cette branche est qualifiée de **marchande**, son financement étant majoritairement privé (les usagers).

Cette décomposition par branche n'est pas neutre sur le traitement précis des différents postes des hôpitaux et leur passage en comptabilité nationale.

En effet, **pour les branches qualifiées de marchandes** l'intégralité de leurs ventes et production hospitalière est classée, en comptabilité nationale, en P11 (production marchande). Les financements publics correspondants ne sont pas retracés dans le compte des hôpitaux publics. Ce sont des transferts sociaux en nature versés directement aux ménages par les administrations publiques (organismes de sécurité sociale, État, collectivités territoriales).

En revanche, **pour les branches non marchandes**, la production est calculée en sommant les coûts de production et d'exploitation (rémunération des salariés, consommations intermédiaires et consommation de capital fixe). Ainsi l'excédent net d'exploitation de la branche non marchande est nul par construction. Cette production, ainsi calculée, est en outre décomposée entre la production de service de santé non marchand proprement dite et les ventes résiduelles en d'autres biens ou services que peuvent réaliser les hôpitaux (comme les chambres particulières, le téléphone...). Les financements publics correspondants sont dans ce cas retracés en ressources du compte des hôpitaux publics comme des transferts courants reçus des organismes de sécurité sociale, de l'État ou des Collectivités territoriales.

Concernant les budgets principaux – **branche non marchande de santé** –, la production marchande (P11) regroupe notamment les « ventes et prestations de services » (chambres particulières, téléphone,...)⁵ et les « prestations de soins délivrées à des patients étrangers ». La production non marchande regroupe, quant à elle, l'activité hospitalière proprement dite (hors activité correspondant aux prestations délivrées dans le cadre des conventions internationales) : l'activité MCO (médecine, chirurgie, obstétrique), SSR (soins de suite et de réadaptation), psychiatrie, hospitalisation à domicile... et MIGAC (mission d'intérêt général et d'action conventionnelle). Cette activité est financée par l'assurance maladie, l'État (au titre de l'aide médicale d'État – AME –) et les ménages et/ou organismes complémentaires (forfaits journaliers, ticket modérateur...). Contrairement à la production marchande qui est égale au montant des ressources correspondantes (montant des ventes), la production non marchande est évaluée en comptabilité nationale aux coûts des facteurs et est égale à la consommation intermédiaire (hors médicaments rétrocédés), aux charges de personnel, aux impôts nets des subventions à la production, à la consommation de capital fixe (évaluée à partir du compte des immobilisations), déduction faite du montant de la production marchande.

⁵ Les ventes de médicaments -rétrocession- donnent lieu en comptabilité nationale à un traitement particulier : les achats et les ventes correspondantes sont annulés et ne figurent ainsi ni en consommations intermédiaires, ni en ventes.

Le tableau 8 présente le compte de comptabilité nationale ainsi établi, avec sa décomposition en branche, pour l'année 2009.

Tableau 8 : le compte du secteur hospitalier en 2009 en comptabilité nationale (milliards d'euros)

Comptes de production et d'exploitation		commentaires
P2	EMPLOIS consommation intermédiaire (1)	17,2
B1	valeur ajoutée brute	54,2
dont D11	salaires	32,8
D12	coûts sociaux employeurs	12,1
D29	impôts à la production	3,9
D39	subventions d'exploitation	-0,3
B2	excédent brut d'exploitation	5,7
Total		71,4
		calcul par solde (3)

Comptes d'affectation des revenus primaires et de distribution secondaire des revenus		commentaires
D41	intérêts versés	0,5
D71	primes nettes d'assurance-dommage	0,2
D731	transferts courants Etat, Colter	0,0
D63	transferts sociaux en nature	55,9
dont D631	santé	55,6
D632	éducation	0,3
D759	transferts courants divers	0,7
B8	épargne brute	5,1
Total		62,4
		calcul par solde

Compte de capital		commentaires
P51	FBCF	5,9
P52	variation de stocks	0,0
K21	acquisition de terrains	0,0
B9	capacité (+) ou besoin (-) de financement	-0,5
Total		5,5
		Calcul par solde

Comptes de production et d'exploitation		commentaires
P11	production marchande	11,3
dont P11BM-sociale	. branche marchande	6,4
P11BMN/éduc.	. branche non-marchande	0,1
P11BMN/santé	. branche non-marchande	4,8
P12	production pour emploi final propre	0,2
P13	production non-marchande	60,0
dont P13-éduc		0,3
P13-santé		59,7
Total		71,4
		Calcul à partir des charges (2) yc. paiements partiels : 0,01 yc. paiements partiels : 4,1

RESSOURCES		commentaires
B2	excédent brut d'exploitation	5,7
D41	intérêts reçus	0,1
D72	indemnités d'assurance dommage	0,1
D731	transferts courants Etat, Colter	0,8
dont D731-Etat	. AIME	0,3
D731-Colter	. JFSI	0,5
D732	transferts courants ASSO	55,4
D759	transferts courants divers	0,2
Total		62,4
		Reprise du solde précédent

RESSOURCES		commentaires
B8	épargne brute	5,1
D92	transferts en capital (aide à invest.)	0,4
Total		5,5
		reprise du solde précédent

(1) Hors achats de médicaments rétrocedés
(2) La production non marchande est égale aux charges correspondantes (CI, rémunérations, subventions nettes d'impôts à la production et consommation de capital fixe -CCF-)
(3) Pour les branches non marchandes l'EBE est égal à la Consommation de capital fixe (évaluée en 2009 à 4,5 milliards)

Sources : INSEE, Comptes nationaux.

La production non marchande s'est élevée en 2009 à 60 milliards. Les ménages (et les organismes complémentaires – classés en P13-PP) en ont financé 4,1 milliards, et ont reçu sous forme de transferts sociaux en nature (classés D63) 55,9 milliards (55,6 milliards de prestations de santé et 0,3 milliard de prestations d'éducation).

Ces 55,9 milliards ont été financés par l'assurance maladie pour 55,4 milliards d'euros (retracés en transferts courants : D73) et par l'État pour 0,3 milliard d'euros (au titre de l'aide médicale gratuite, classés en D73), par les collectivités territoriales pour 0,5 milliard (au titre des IFSI). L'écart entre les 55,9 milliards de transferts sociaux en nature versés aux ménages et les 56,3 milliards de financements publics est imputable au solde net de -1 milliard des autres opérations non prises en compte, en particulier au solde des produits et charges diverses (intérêts nets versés, primes nettes d'assurance-dommage,... classés en D41r+D72r+D759r-D41e-D71e-D731e-D759e). Les 600 millions restant à financer le sont sur l'excédent brut d'exploitation qui s'élève à 5,7 milliards. Ces 5,7 milliards d'excédent brut d'exploitation doivent aussi permettre de financer la consommation de capital fixe (c'est-à-dire les dépenses d'investissement permettant le renouvellement strict du capital productif) (cf. annexe 1). Le montant qui ne pourrait être financé par l'ensemble des ressources ainsi dégagées (5,1 milliards une fois retranché le solde net des opérations diverses), devrait l'être par emprunt, subvention ou encore ventes d'actifs financiers.

Sous une hypothèse de stationnarité, cette partie non financée est alors strictement égale au déficit tel qu'il est évalué en comptabilité générale en retenant les dotations aux amortissements (et provisions) de la comptabilité générale et non la consommation de capital fixe de la comptabilité nationale

3. Le passage aux comptes de la santé

Dans les comptes de la santé, la consommation hospitalière correspond à la production non marchande de la branche santé du secteur institutionnel hôpitaux publics (hors hôpitaux militaires, y compris PSPH) à laquelle est ajoutée la production en santé des hôpitaux militaires.

Pour les hôpitaux militaires inclus dans le compte de l'État, les lignes de compte du programme 178 (Préparation et emploi des forces) sous-action 80 (Fonction santé) nous permettent d'évaluer leur production à 0,46 milliard (montant correspondant à 0,41 milliard de dotations de l'assurance maladie et 0,05 milliard de paiements partiels des ménages).

Au total, la consommation hospitalière s'est élevée en 2009 à 60,3 milliards d'euros, elle se décompose en 4,1 milliards de contribution des ménages (ou des organismes complémentaires), 0,4 milliard de financement de l'État (au titre de l'aide médicale d'État, des soins d'urgence et des invalides de guerre) et 55,8 milliards de financement de l'assurance maladie.

Annexe 1 : La nomenclature d'opérations de la comptabilité nationale

Tableau 1.1 Présentation des comptes de secteur en comptabilité nationale

Bilan d'entrée		Actifs	Passifs								
		Actifs non financiers	Actifs financiers	Passifs financiers	<i>Valeur nette (X)</i>						
Comptes non financiers	Comptes courants	Emplois	Ressources								
		Épargne nette									
	compte de capital	Variations d'actifs	Variations de passifs								
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="text-align: center;">Épargne nette</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">+ Transferts en capital (reçus - versés)</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">= Variation de la valeur nette due à l'épargne et aux transferts en capital (1)</td> </tr> </table>			Épargne nette		+ Transferts en capital (reçus - versés)		= Variation de la valeur nette due à l'épargne et aux transferts en capital (1)		
	Épargne nette										
	+ Transferts en capital (reçus - versés)										
	= Variation de la valeur nette due à l'épargne et aux transferts en capital (1)										
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="text-align: center;">Actifs non financiers</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">+ Investissement brut</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">- consommation de capital fixe</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">- Variations de stocks</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Capacité (+) / besoin (-) de financement</td> </tr> </table>			Actifs non financiers		+ Investissement brut		- consommation de capital fixe		- Variations de stocks		Capacité (+) / besoin (-) de financement
	Actifs non financiers										
	+ Investissement brut										
	- consommation de capital fixe										
	- Variations de stocks										
	Capacité (+) / besoin (-) de financement										
Comptes financiers		Variations d'actifs	Variations de passifs								
		Capacité (+) / besoin (-) de financement									
Autres changements de volume		Actifs	Passifs								
		<i>Variation de la valeur nette due aux autres changements de volume (2)</i>									
Gains de détentions		Actifs	Passifs								
		<i>variation de la valeur nette due aux gains de détentions (3)</i>									
Bilan de sortie		Actifs	Passifs								
		Actifs non financiers	Passifs financiers								
		Actifs financiers	Passifs financiers								
		<i>valeur nette</i>	$= (X) + (1) + (2) + (3)$								

Tableau 1.2 : Structure des comptes non financiers des hôpitaux

	Emplois	Ressources
Compte de production	<p>P2 Consommation intermédiaire B1 Valeur ajoutée brute K1 consommation de capital fixe B1 Valeur ajoutée nette</p>	<p>P1 Production P11 Production marchande P12 Production pour emploi final propre P13 Autre production non marchande dont P131 : paiements partiels</p>
Compte d'exploitation	<p>D1 Rémunération des salariés D11 Salaires et traitements bruts D12 Cotisations sociales à la charge des employeurs D29 Autres impôts sur la production D291 Impôts sur les salaires et la main d'œuvre D292 Impôts divers sur la production D39 Subventions d'exploitation (-) B2 Excédent net d'exploitation</p>	<p>B1 Valeur ajoutée nette</p>
compte de distribution primaire du revenu	<p>D4 Revenus de la propriété D41 Intérêts D45 Revenus de terrains et gisements D5 Impôts courants sur le revenu et le patrimoine B5 Solde des revenus primaires nets</p>	<p>B2 Excédent net d'exploitation D4 Revenus de la propriété D41 Intérêts D42 Revenus distribués des sociétés D44 Revenus de la propriété attribués aux assurés D45 Revenus de terrains et gisements</p>
Compte de distribution secondaire du revenu	<p>D7 Autres transferts courants D71 Primes nettes d'assurance-dommage D73 Transferts courants entre administrations publiques D75 Transferts courants divers D61 Cotisations sociales D612 Cotisations sociales imputées B6 Revenu disponible net</p>	<p>B5 Solde des revenus primaires nets D7 Autres transferts courants D72 Indemnités d'assurance-dommage D73 Transferts courants entre administrations publiques D75 Transferts courants divers D62 Prestations sociales en espèces</p>
Compte d'utilisation du revenu disponible	<p>P3 Dépense de consommation finale P31 Dépense de consommation finale individuelle (= transferts sociaux non marchands D.63) B8 Épargne nette</p>	<p>B6 Revenu disponible net</p>

	Emplois (suite)	Ressources (suite)
Compte de capital	<p>P5 Acquisitions nettes de cessions d'actifs corporels non produits</p> <p>P51 Formation brute de capital fixe</p> <p>P52 Variations de stocks</p> <p>P53 Acquisitions moins cessions d'objets de valeur</p> <p>K1 Consommation de capital fixe (-)</p> <p>K2 Acquisitions nettes de cessions d'actifs incorporels non produits</p> <p>dont K21 : terrains et gisements, etc.</p> <p>dont K22 : baux et autres contrats, etc.</p> <p>B9A Capacité (+) / besoin (-) de financement</p>	<p>B8 Épargne nette</p> <p>D9 Transferts en capital (reçus - versés)</p> <p>D91 Impôts en capital</p> <p>D92 Aides à l'investissement</p> <p>D99 Autres transferts en capital</p>

Annexe 2 : La nomenclature d'opérations de la comptabilité générale des hôpitaux (budget principal) et leur reprise en comptabilité nationale

10	APPORTS, DOTATIONS ET RÉSERVES	ONR,D92,D999
11	REPORT A NOUVEAU	ONR
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	ONR
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	D92
14	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	ONR
15	PROVISIONS	ONR
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	TOF
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	P512,ONR,P2
	dont 201 Frais d'établissement	P2
	dont 2031 Frais d'études	P2
	dont 2032 Frais de recherche et de développement	P2
	dont 2033 Frais d'insertion	P2
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	P511,K21
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION	ONR
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	P511,TOF,K21
24	IMMOBILISATIONS AFFECTÉES OU MISES A DISPOSITION	ONR
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS	TOF
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	TOF
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	ONR
29	DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS	ONR
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)	P52
32	AUTRES APPROVISIONNEMENTS	P52
33	EN- COURS DE PRODUCTION DE BIENS	P52
35	STOCKS DE PRODUITS	P52
37	STOCKS DE MARCHANDISES	P52
38	AUTRES STOCKS	P52
39	DÉPRÉCIATION DES STOCKS ET EN-COURS	ONR
40	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	TOF
41	REDEVABLES ET COMPTES RATTACHÉS	TOF
42	PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS	TOF
43	SÉCURITÉ SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	TOF
44	ÉTAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	TOF
45	COMPTES DE RÉSULTAT PRÉVISIONNELS ANNEXES	TOF
46	DÉBITEURS DIVERS ET CRÉDITEURS DIVERS	TOF
47	COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE	TOF
48	COMPTES DE RÉGULARISATION	TOF
49	DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS	ONR
50	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	TOF
51	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS	TOF
53	CAISSE	TOF
54	RÉGIES ET ACCRÉDITIFS	TOF
58	VIREMENTS INTERNES	ONR
59	DÉPRÉCIATION DES COMPTES FINANCIERS	TOF
60	ACHATS	P2
61	SERVICES EXTÉRIEURS	P2,D71
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	P2
63	IMPÔTS, TAXES ET ASSIMILÉS	D291,D292
64	CHARGES DE PERSONNEL	D11,D121,D122
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	D759,TOF
66	CHARGES FINANCIÈRES	D41
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	D11,TOF,P2,D759
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	ONR
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES ET PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES	P11, P2 (rétrocession)
	dont 7071 rétrocession de médicaments	P2, retranchée
71	PRODUCTION STOCKÉE (OU DÉSTOCKAGE)	ONR
72	PRODUCTION IMMOBILISÉE	P11
73	PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	D732,P13_PP,D731,P11
	dont 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	D732
	dont 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	P13_PP
	dont 7331 Produits des prestations au titre des conventions internationales	P11
	dont 7332 Produits des prestations au titre de l'aide médicale de l'État (AME)	D731
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	D391,D732,D731,D759,P11
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	P11
76	PRODUITS FINANCIERS	D41
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	P11,D759,TOF,ONR
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	ONR
79	TRANSFERTS DE CHARGES	ONR

ONR : opération non reprise en comptabilité nationale ;

TOF : opération reprise dans le tableau des opérations financières en comptabilité nationale.

Annexe 3 : L'enchaînement complet des comptes du secteur public hospitalier (hors hôpitaux militaires, y.c. PSPH et budgets annexes) en comptabilité nationale, en milliards d'euros

	2006			2007			2008			2009		
	E	R	S	E	R	S	E	R	S	E	R	S
Production au prix de base		64,6			66,8			69,2			71,4	
Consommation intermédiaire	15,0			15,8			16,4			17,2		
1-Compte de production : Valeur ajoutée brute			49,6			51,0			52,8			54,2
Valeur ajoutée brute		49,6			51,0			52,8			54,2	
Salaires et traitements bruts	30,7			31,5			32,7			32,8		
Cotisations soc. effectives à la charge des employeurs	10,5			10,9			11,2			11,6		
Cotisations soc. imputées à la charge des employeurs	0,6			0,6			0,6			0,5		
Impôts sur la production	3,4			3,6			3,8			3,9		
Subventions d'exploitation	-0,3			-0,3			-0,3			-0,3		
2-Compte d'exploitation : Excédent brut d'exploitation			4,7			4,7			4,7			5,7
Excédent brut d'exploitation		4,7			4,7			4,7			5,7	
Revenus de la propriété		0,0			0,1			0,1			0,1	
Revenus de la propriété	0,4			0,6			0,7			0,5		
3-Compte d'affectation des revenus primaires : Solde des revenus primaires			4,3			4,2			4,1			5,3
Solde des revenus primaires		4,3			4,2			4,1			5,3	
Cotisations sociales imputées		0,6			0,6			0,6			0,5	
Indemnités d'assurance dommage		0,1			0,1			0,1			0,1	
Transferts courants entre administrations publiques reçus (*)		51,0			52,4			54,6			56,3	
Transferts courants divers		0,5			0,4			0,3			0,2	
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	0,6			0,6			0,6			0,5		
Primes nettes d'assurance dommage	0,2			0,2			0,2			0,2		
Transferts courants entre administrations publiques versés (*)	0,0			0,0			0,0			0,0		
Transferts courants divers	0,6			0,5			0,5			0,7		
4-Compte de distribution secondaire du revenu : Revenu disponible brut			55,1			56,2			58,3			60,9
Revenu disponible brut		55,1			56,2			58,3			60,9	
Dépense de consommation finale individuelle				52,2			53,8			55,9		
5-Compte d'utilisation du revenu : Epargne			4,5			4,1			4,5			5,1
Epargne		4,5			4,1			4,5			5,1	
Transferts en capital reçus		0,2			0,2			0,3			0,4	
Formation brute de capital (vide)	5,7			5,8			6,0			5,9		
(vide)	0,0			0,0			0,0			0,0		
(vide)	0,0			0,0			0,0			0,0		
6-Compte de capital : Capacité (+) ou besoin (-) de financement			-1,1			-1,4			-1,4			-0,5

E=emplois, R=ressources, S=solde

Champ : secteur public hospitalier, y compris PSPH et budgets annexes, hors hôpitaux militaires.
Sources : INSEE, Comptes nationaux.